

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2026 06 05 007

Nombre de conseillers :

En exercice 19

Présents 15

Pouvoirs 3

Votants 18

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie AZNAR, Maire.

Sur la convocation du Maire, Madame Nathalie AZNAR en date du : 27 mai 2026

Présents : MM Nathalie AZNAR Yves GALIEGUE Séverine PERNAUDAT Guy TAVERNIER
Françoise BOUVET Amélie RAPHANEL Yves REYMOND Justine JAMBON Michel BERAUDIER
Ludivine GONNET Freddy COTTET Brigitte LAVIROTTE Monique MATUSZEZAK Caroline
MICHON

Pouvoirs : Daniel DUFOUR à Monique MATUSZEZAK, Sylvain SAUNIER à Séverine
PERNAUDAT Josette BALFIN à Guy TAVERNIER

Absents et excusés : Daniel DUFOUR Kevin COLSON Sylvain SAUNIER Medhi BELATROUS

Secrétaire de séance : Freddy COTTET

OBJET : Durée d'amortissement des travaux dans les locaux du SLIS.

Vu le CGCT et notamment son article L2121-29 et L.2321-2,

Vu le décret 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées par les communes, leurs établissements et les départements,

Vu la délibération numéro D20251201007 fixant la durée d'amortissement des subventions versées par la commune.

La commune est assujettie à l'application de la norme de comptabilité M57 simplifiée.

Conformément à la réglementation, il convient de fixer les durées d'amortissement des subventions versées au compte 204.

Lorsque cela est budgétairement soutenable, il est possible de réduire la durée d'amortissement. Le montant des amortissements des travaux du SLIS étant faible il est donc proposé de fixer cette durée sur un an et sur l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer la durée d'amortissement des travaux du SLIS à un an et de les amortir sur en totalité sur l'exercice 2026.

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 05 juin 2026

Nathalie AZNAR - Maire